

**Le 19 AVRIL 2019 à 16h15 s'est tenue une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au siège social, 4 rue Louis Néel à DIJON.**

Sont présents : Messieurs SONVICO, SIBILLE, ROGOSINSKI, POIRIER, DONDAINE, MAITRE, MAVY, BOULET, DESSERTENNE, GRANDJEAN, RAGEOT

Sont excusés : M. BEDIN, Pouvoir à M. SONVICO  
M. PAGEARD, Pouvoir à M. RAGEOT  
M. PACOU, Pouvoir à M. GRANDJEAN  
M. SMORTO, Pouvoir à M. ROGOSINSKI

## **1. Infos Diverses**

Il est possible que la **date d'ouverture du carnassier** soit avancée au 27 avril 2019 mais rien n'a encore été validé pour le moment. Le décret est signé mais n'est pas encore paru au Journal Officiel, ce qui est indispensable à son application. Il a été demandé de repousser ces modifications à 2020 mais les Fédérations n'ont pas été entendues. L'ouverture du brochet et du sandre se verrait donc avancée au samedi 27 avril si le décret est publié d'ici là, sinon elle sera maintenue au 1<sup>er</sup> mai.

M. SONVICO rappelle que contrairement à ce que certains se plaisent à dire, la Côte-d'Or est une des rares fédérations à avoir instauré une protection sur le Sandre avec un quota et une taille de capture.

Il est aussi rappelé que ce décret applique un quota et une taille de capture pour le brochet en 1<sup>ère</sup> catégorie également.

La situation étant exceptionnelle, il sera demandé aux Gardes Pêche d'être cléments et de faire un maximum de prévention si la date est bien avancée.

Dans le cadre de ses actions en faveur des personnes handicapées, la Fédération de Pêche de Côte-d'Or, en collaboration avec la société « Bas de lignes tissés Guy Plas », fabricant français de bas de lignes tissés pour la pêche à la mouche fabriqués par des travailleurs protégés, organise le 1er mai, une présentation de matériel avec démonstration sur son réservoir de pêche à la mouche Le Neptune. Cette société privilégie le « made in France » pour tous ses autres produits : cannes, soies, moulinets...

## **2. Lac de Marcenay**

Le Président informe les membres qu'il a reçu un appel téléphonique d'une journaliste du Bien Public qui souhaite faire un article sur le **Lac de Marcenay**. Il a été demandé de préciser que la pêche sera ouverte sur ce plan d'eau au 1<sup>er</sup> mai, car il bénéficie d'un arrêté spécifique.

Les amateurs de pêche de la carpe ont fait la demande d'une pêche de nuit sur le Lac de Marcenay. Il est proposé d'installer une **pêche à la carpe de nuit** une fois par mois afin de contenter ces pêcheurs tout en continuant de conserver le plan d'eau le reste du temps pour les amateurs de pêche du carnassier. Il serait possible d'installer 4 postes de pêche.

Le lac étant ouvert à la barque et float tube, il pourrait être compliqué d'y installer des cannes pour la carpe. Aussi, il n'y a pas énormément de carpes dans le plan d'eau, pour les préserver un minimum, il est plutôt proposé d'ouvrir la pêche de nuit une fois tous les deux mois à partir du mois de juin.

**L'inauguration du Lac de Marcenay** et de son parcours « Passion » se déroulera le samedi 1<sup>er</sup> juin à 10h. M. ROUSTAN de la FNPF sera présent, d'autres personnes, dont les financeurs, seront conviées.

Pour les sanitaires sur le site, l'entreprise ROCHE propose une démolition bien moins chère que la première proposition. Les toilettes actuelles seront donc démolies et un bloc sera installé à la place. Un plan de financement sera établi.

Les travaux du **petit étang de Larrey** ont bien avancé, il se remplit doucement. Une fois plein, il sera empoissonné avec quelques carpeaux.

### **3. Point sur les AAPPMA**

L'Assemblée discute d'affaires concernant certaines AAPPMA.

### **4. Achats**

Un contrat va être signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Pour effectuer le travail de celui-ci, il est nécessaire de racheter des sondes thermiques, cet achat de 7000€ sera subventionné à 65%. Accord est donné à l'unanimité pour cet achat.

### **5. Pisciculture**

Durant une livraison, un bassin a été probablement vandalisé et 1,5 tonne de truites sont mortes. L'affaire est en cour, une plainte contre X doit être déposée pour acte de malveillance. Le Président explique la situation et discute de divers points sur le sujet avec l'assemblée.

*Fin de la réunion à 18h00*

Le Président  
Jean Pierre SONVICO



Le Secrétaire Général  
Bernard SIBILLE

